Articles

6 idées pour se rendre au travail de façon écologique

On passe en moyenne 50 minutes par jour sur le chemin du travail. Avec au final beaucoup de stress et de pollution. Alors voici 6 idées écologiques pour alléger son trajet.

Le vélo, une option pour aller travailler de façon écologique

42 km, c'est la distance moyenne A/R parcourue chaque jour pour se rendre à son travail.[1] Faire ce trajet en voiture génère 1,23 tonnes de CO_2 par an par véhicule.

Réduire ses kilomètres, partager son trajet, opter pour un mode de transport doux… Il existe plusieurs moyens, que l'on peut très bien combiner entre eux. Voici 6 idées pour aller travailler de façon plus écologique.

1. Se rapprocher de son travail ou télétravailler
2. Aller travailler à vélo
3. Varier les moyens de transport
4. Covoiturer
5. Réduire la consommation de sa voiture
6. Prendre les escaliers

- - - - - - - - - - - - - -

1. Se rapprocher de son travail ou télétravailler

Avant de chercher le moyen de transport le plus écologique, **on prend le problème à la racine : est-il possible de diminuer les kilomètres parcourus** chaque année pour aller travailler ?

La Belgique est un petit pays, où beaucoup de personnes sont propriétaires de leur logement. Alors il en faut déjà beaucoup pour faire déménager quelqu'un en raison de son travail… ou le faire changer d'emploi. Parmi les travailleurs qui consacrent chaque jour 1h30 ou plus aux trajets, moins de 10 % affirme rechercher un autre travail.[2]

Alors si **changer de travail** ou **déménager** ne sont pas des options, reste le **télétravail**. Depuis la crise du Coronavirus, il a fortement augmenté, passant de 17% à 30%.[3] Et les employeurs sont plus enclins à organiser la possibilité de télétravail de façon structurelle.

Le télétravail représente des millions de kilomètres en moins chaque jour en Belgique.[4] Voilà un fameux gain de temps, du stress en moins (adieu les embouteillages !) et une belle réduction des émissions de gaz à effets de serre.

Pour que cette option reste écologique, on veille à se déplacer sans voiture lorsqu'on travaille à domicile. Par exemple, on combine les courses avec d'autres déplacements plutôt que de sortir la voiture exprès alors qu'on est à la maison. Et on adopte de bonnes habitudes pour économiser le chauffage et l'électricité chez soi.

> **Voir nos astuces :**

- 8 conseils pour économiser l'énergie cet hiver
- Comment diminuer sa facture d'électricité ?

2. Aller travailler à vélo

La moitié des Belges habite à moins de 10 km de son lieu de travail.[5] Un trajet de 5km, c'est très accessible à vélo ! Se rendre au travail à vélo offre de nombreux avantages :

- On est moins soumis aux aléas du trafic. Le vélo est souvent le moyen de transport le **plus rapide en ville** ! Et pas de problème de parking non plus : on peut se garer partout, ou presque.

- On joint l'utile à l'agréable : le temps de trajet devient la petite séance quotidienne de sport. Parfait pour **garder la forme** ! Se déplacer à vélo plutôt qu'en voiture est d'ailleurs 77% plus bénéfique pour la santé. Et non, on ne passe pas sa vie sous la pluie.
  > Découvrir tous les avantages du vélo et nos astuces.

- Le vélo n'est **pas réservé aux petits trajets**. Pour des distances plus importantes ou si le parcours comporte des côtes, on peut adopter **le vélo électrique**. En une grosse demi-heure on parcourt 15 kilomètres !
  > Lire aussi : Comment bien choisir son vélo électrique ?

- C'est **économique**. Pour commencer, un vélo coûte beaucoup moins qu'une voiture.

Et en plus, de nombreux employeurs paient une **indemnité vélo**. Depuis le 1er juillet 2020, elle est même obligatoire pour les travailleurs assujettis à la commission paritaire auxiliaire pour employés (CP 200). Cette indemnité vélo peut même être cumulée avec l'intervention pour les transports publics. Si l'employeur n'accorde pas l'indemnité vélo, on peut, dans sa déclaration fiscale[6], déduire en frais professionnels, les kilomètres parcourus à vélo pour se rendre au travail, à raison de 0,24 €/km.
> Voir aussi : Combien coûte un vélo électrique à l'achat et à l'utilisation ?

Par ailleurs, **la Wallonie propose une prime** à l'achat d'un vélo pour les trajets domicile-travail. Certaines communes offrent aussi une prime à l'achat d'un vélo électrique.

> Voir : Quelles sont les primes à l'achat d'un vélo électrique ?

> Découvrir d'autres mesures en faveur du vélo : Révolution dans la politique vélo ?

3. Varier les moyens de transport

Si la distance est trop importante ou que son organisation familiale ne permet pas l'utilisation du vélo, on pense alors à varier et combiner les moyens de transports.

Fini le réflexe voiture ! Quand le trajet le permet, on utilise les **transports en commun** (le train par exemple) et **on les associe si besoin** à un bout de trajet à vélo (normal, électrique, pliant), en trottinette...

> Voir aussi : Trotinette, hoverboard, gyroroue : lequel choisir pour rouler au quotidien ?

On peut toujours **emmener son vélo pliant gratuitement dans le train**, à condition qu'il soit replié et rangé de façon à ne pas gêner les autres voyageurs ou le personnel de bord. Et du 1er juillet au 31 décembre 2020, on embarque aussi son vélo classique sans frais. Il faut toutefois se munir d'un ticket "supplément vélo".

Et si on n'a pas de vélo, pas de soucis : dans plusieurs villes, il est possible de louer des **vélos partagés** pour des trajets ponctuels. À remettre à une station ou à laisser où ça nous arrange (système free floating, sans station fixe), en fonction du système. Pratique pour les réunions ou les déplacements dans les centres villes embouteillés !

4. Covoiturer

Le covoiturage c'est pratique et économique. On peut se mettre d'accord a**vec des collègues**. Dans les plus grandes entreprises, il existe parfois une plateforme de covoiturage interne pour trouver les collègues qui habitent dans le même coin. Si c'est le cas, on en profite !

Mais si on travaille dans une petite organisation – ou qu'aucun collègue n'habite à proximité – on peut toujours **se tourner vers des sites qui facilitent le covoiturage**.

Non, il n’y a pas que Blablacar… Certains systèmes sont conçus spécialement pour les travailleurs qui cherchent à partager des trajets réguliers.

> **Voir : Quels sites utiliser pour faire du covoiturage ?**

5. Réduire la consommation de sa voiture

Parfois, malgré toute la bonne volonté, il n’y a pas d’autre option que la voiture. Par exemple dans les lieux mal desservis en transports en commun, si on travaille à horaire décalé ou tout simplement si cela ne se met pas du tout dans l’organisation familiale.

Alors si on ne sait pas faire autrement, on essaye de réduire le plus possible ses émissions de gaz à effet de serre :

- On choisit un **véhicule moins polluant**.
  > Voir : Quelle est la voiture la plus écologique ?

- On adopte l’**éco-conduite**. Une conduite souple, avec une bonne anticipation et une voiture bien entretenue peut permettre d’économiser jusqu’à 20% de carburant !
  > Lire nos 10 conseils pour éco-conduire.

6. Prendre les escaliers

Le trajet ne s’arrête pas à la porte du bâtiment ! Une fois sur place, **on opte pour l’escalier plutôt que l’ascenceur**. L’ascenseur d’un bâtiment à 3 étages consomme entre 1200 et 3400 kWh/an (l'EnerGEEK). En plus des économies d’énergie, cela permet de garder une forme olympique ;-)

Pour aller plus loin

L’employeur peut aussi mettre en place diverses actions pour inciter les travailleurs à délaisser la voiture.

> **Lire : Comment encourager la mobilité durable de ses employés ?**

Pour réduire son empreinte écologique au travail, la mobilité est un aspect important. On peut aussi agir au niveau des pauses cafés et repas de midi, l’utilisation des équipements informatiques pour économiser l’énergie, le choix des fournitures de bureau…

> **Voir tous nos conseils : Bureau : 7 actions pour réduire son empreinte écologique au travail**

---

[1] « Enquête Bemob: les déplacements domicile-travail en 2022 et en 2023 », SPF Mobilité, mars 2024

[2] Selon SD Workx, 2023.

[3] 17% en 2018 d'après une étude du SPF mobilité et désormais 30% de télétravail structurel d'après SD Worx et l'UWE en juin 2020.

[4] 17% de télétravailleurs occasionnels = 9,3 millions de km en moins par jour, selon le SPF mobilité.

[5] Selon SD Workx, 2022.

[6] Voir infos sur le site du SPF Finances.

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Source URL:
https://ecoconso.be/content/6-idees-pour-se-rendre-au-travail-de-facon-ecologique